

DEC173232DR01

Décision portant nomination de M. Pascal MARICHALAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160059INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS) et nommant M. Eric WITTERSHEIM en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2017 ;

Considérant que **M. Pascal MARICHALAR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris 13 du 18/09 au 10/10/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Pascal MARICHALAR**, CR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS), à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Pascal MARICHALAR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pascal MARICHALAR** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 29 juin 2017

IRIS UMR 8156 - U997
Le directeur de l'unité
EHESS CURS INSERM UP13
54 Boulevard Raspail
75006 Paris

Pour la Déléguée régionale
de la Délégation régionale CNRS Paris-Villejuif
adjointe à la Déléguée régionale
Visa de Clarisse LEFORT-DAVID

Anne-Françoise DUVAL

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Visa de Jean-Pierre ASTRUC, président de l'Université Paris 13



Visa de Camille CHAUDONNET, déléguée régionale de la Délégation Paris 12